



# CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2011

SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES

## PROCES VERBAL

L'an deux mil onze, le vingt-neuf avril, à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Roger BOYER, Maire.

**Présents** : M. Roger BOYER, Mme Reine DROUET, M. Jacques DUGUE, M. Jacques ELIAS, Mme Catherine DUSSER, M. Patrick GALLAIS, Mme Maria GASCHET, Mme Pascale GERMAIN, M. Eric HAYES, M. Michel MOLIERE.

**Absents excusés** : M. Christian DROUET donne pouvoir à Mme Reine DROUET  
M. Thierry SEGALA donne pouvoir à Mme Catherine DUSSER  
Mme Nicole TALLET donne pouvoir à M. Jacques ELIAS

Le quorum étant atteint M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 H 45.

### I – Désignation du secrétaire de séance :

Mme Pascale Germain est désignée comme secrétaire de séance.

### II – Procès verbal de la séance du 18 février 2011

Il n'y a aucune observation, le compte rendu est adopté et signé ainsi que les fiches des délibérations des séances du 17 novembre 2010 et du 7 janvier 2011 sont signées.

### III – Décisions prises en matière d'urbanisme

Mme Pascale Germain rend compte des dossiers depuis le 18 février 2011.

	Déposés	Accordés/délivrés	Refusés/irrecevable/ sans suite	En attente
<b>PC</b>	2	2		1
<b>DT/DP</b>	15	12	3	7
<b>CU</b>	5	3		3
<b>DIA</b>	3			3

M. le Maire rappelle la procédure mise en place pour la préparation des réunions du Conseil municipal :  
Les conseillers municipaux ont reçus tous les documents nécessaires à leur information et se sont réunis en commission générale en mairie :

Vendredi 8 avril 2011 de 20h30 à 23h50

Mercredi 13 avril 2011 de 20h30 à 23h30

Mercredi 27 avril 2011 de 20h30 à 23h00

afin d'examiner et d'échanger sur tous les points de l'ordre du jour du Conseil municipal de ce jour.

#### 1. ARTICLE L.2122 -22 DU CGCT : DELEGATIONS AU MAIRE

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que suivant l'article L. 2122-22 du CGCT, le Conseil municipal lui a donné délégations en date du 16 mars 2008 et du 25 mai 2009, pour la durée du mandat. C'est dans ce cadre qu'il rend compte des points suivants :

## 1.1 Marché de travaux

Depuis le 18 février 2011, les marchés de travaux suivants ont été passés :

- Ets Ternois : remplacement d'une pompe de circulation existante à la station d'épuration pour un montant de 1 130.25 €HT soit 1 351.78 €TTC ;
- Ets Guillo : aménagement sur Ponceaux pour un montant de 6 828.78 €HT soit 7 569.22 €TTC ;
- Ets Le Berre : aménagement du sol d'un local scolaire pour un montant de 1 642,39 € HT soit 1 964.30 €TTC
- Ets Launay Artois : réfection de la toiture d'un local scolaire pour un montant de 5 518.79 €HT soit 6 600.47 €TTC
- Parc Départemental : achat de panneaux de circulation pour un montant de 2 249.70 €;
- Ets Sasca : mise en place de la régulation sur les aérothermes dans la salle polyvalente pour un montant de 791,99 €HT et 947.22 €TTC.

## 1.2 Affaire Dugast c/ Commune de Saint-Martin-de-Nigelles

Mme Dugast Fabienne a présenté une requête enregistrée le 6 janvier 2011 au Tribunal Administratif d'Orléans demandant l'annulation de l'arrêté du 23 juillet 2010 formant opposition à la déclaration de travaux formulée par Mmes Dugast et Chevrier le 13 juillet 2010.

Aussi, dans le cadre du recours ci-dessus, M. le Maire précise qu'il sera confié à la Selarl d'avocats Eric Landot et Associés une mission d'assistance juridique pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre du contentieux introduit par Mme Dugast.

La mission confiée est la suivante : rédactions d'écritures en défense ; représentation du client devant les juridictions compétentes notamment lors des audiences ; assistance du client dans l'exécution des décisions juridictionnelles ; participation à toute réunion en relation avec un contentieux juridictionnel en cours ; assistance téléphonique.

Le présent contrat est conclu avec un maximum de 3 900 €hors taxes pour une durée d'un an à compter de son entrée en vigueur.

La convention d'assistance juridique est passée entre la commune de Saint-Martin-de-Nigelles, représentée par : son Maire en exercice, et la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (Selarl) d'avocats Eric Landot et Associés, représentée par son gérant, Eric Landot, avocat au barreau de Paris, 13 rue du 4 septembre 75002 (Paris).

Les membres du Conseil municipal prennent acte de cette décision.

## 2. ELECTION D'UN 4EME ADJOINT

Lors du conseil Municipal du 17 novembre 2010, nous avons procédé à l'élection d'un 3<sup>ème</sup> adjoint.

Pour des raisons administratives, il s'avère indispensable d'élire un 4<sup>ème</sup> adjoint. Avant de procéder à la désignation, M. le Maire précise les délégations que recevra le **4<sup>ème</sup> adjoint en charge des Travaux** :

- Suivi des chantiers communaux ;
- Suivi de l'entretien des bâtiments, des équipements et espaces communaux ;
- Suivi de l'entretien de la voirie.

Pour l'élection du candidat, le vote est fait à bulletin secret.

M. Eric Hayes est candidat.

**Election du 4<sup>ème</sup> adjoint** : M. Eric Hayes est le seul candidat.

Chaque conseiller municipal a remis fermé au Maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		13
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code Electoral		1 blanc
RESTE, pour le nombre de suffrage exprimés		12
Majorité absolue		7
Ont obtenu	<b>M. Eric Hayes</b>	12

M. Eric Hayes ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **quatrième adjoint** et a été immédiatement installé.

Le nouveau tableau des adjoints est composé comme suit :

- 1<sup>ère</sup> adjointe Mme Maria Gaschet
- 2<sup>ème</sup> adjointe Mme Pascale Germain
- 3<sup>ème</sup> adjointe Mme Catherine Dusser
- 4<sup>ème</sup> adjoint M. Eric Hayes

### 3. CONSEILLERS DELEGUES

Compte-tenu de l'élection de M. Eric Hayes au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint, le nombre de conseillers délégués est donc de quatre :

- Mme Drouet, conseillère déléguée des affaires sociales et services aux personnes, a en charge :
  - Solidarité et action sociale
  - Vie associative
  - Cérémonies, fêtes, animations et loisirs
  - Comité de jumelage
  - Jeunesse et sports
- M. Molière, conseiller délégué de la gestion de l'eau, de l'assainissement et des réseaux électriques a en charge :
  - la gestion technique des services de l'eau, de l'assainissement et de l'électricité.
- M. Drouet, conseiller délégué à la sécurité a en charge :
  - Etude et suivi des travaux d'aménagement pour la sécurité routière
- M. Gallais, conseiller délégué à l'environnement a en charge :
  - mise en valeur de l'espace communal

Les indemnités attribuées à chacun restent identiques.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commissions générales, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des présents (13 voix pour)**, **ACCEPTE** la répartition des charges telles que décrites ci-dessus entre les quatre conseillers délégués.

### 4. REORGANISATION DE LA MUNICIPALITE

Au vu de cette nouvelle élection, il s'avère nécessaire de réorganiser les commissions comme suit.

M. le Maire est président de droit de toutes les commissions.

M. le Maire propose un vote à main levée pour l'ensemble de la composition des commissions et du Centre Communal d'Actions Sociales.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des présents (13 voix pour)**, **ACCEPTE** de voter à main levée.

**Mme Gaschet, 1<sup>ère</sup> adjointe :**

#### **Commission Finances communales**

Gestion financière de la commune, élaboration et suivi des budgets et comptes, préparation des demandes de subventions et formation des élus.

Sont membres de cette commission :

Mmes Gaschet, Germain, Dusser, Drouet et  
MM. Drouet, Dugué, Gallais, Hayes, Molière.

**Mme Germain, 2<sup>ème</sup> adjointe :**

#### **Commission Aménagement et Urbanisme**

Sont membres de cette commission :

Mmes Germain, Tallet et  
MM. Drouet, Gallais, Hayes, Molière, Ségala.

#### **Commission Environnement et cadre de vie**

Mise en valeur de l'espace communal, gestion et conservation du patrimoine communal - gestion du cimetière.

Sont membres de cette commission :

Mmes Germain, Tallet et MM. Drouet, Dugué, Elias et Gallais.

Mme Germain aura également en charge la coordination des Travaux et de la Sécurité, en collaboration étroite avec le 4<sup>ème</sup> adjoint et les deux conseillers délégués à l'environnement et à la sécurité (convocation, compte-rendu des réunions, relation avec organismes extérieurs ; conseil général, études d'aménagements pour la sécurité routière, encadrement du personnel technique).

**Mme Dusser, 3<sup>ème</sup> adjointe :**

**Commission Affaires scolaires et périscolaires**

Ecole primaire, cantine, garderie périscolaire, encadrement personnel communal affecté aux activités et services scolaires, transport (car communal et lignes 23 et D 41).

Sont membres de cette commission :

Mmes Dusser, Gaschet, Germain, Tallet et

MM. Dugué, Ségala.

**M. Hayes, 4<sup>ème</sup> adjoint :**

**Commission Travaux et sécurité routière**

Suivi des chantiers communaux, entretien des bâtiments, des équipements et espaces communaux, entretien de la voirie.

Sont membres de cette commission :

Mme Germain et MM. Drouet, Dugué, Gallais, Hayes et Molière.

**Composition des autres commissions :**

**Commission Affaires sociales et manifestations – jeunesse et sports**

Sont membres de cette commission :

Mmes Drouet, Gaschet, Tallet et

MM. Drouet, Elias.

**Commission Communication et informations**

Sont membres de cette commission :

Mmes Dusser, Gaschet, Tallet

MM. Elias, Ségala.

**Commission Accessibilité**

Sont membres de cette commission :

Mme Germain

MM. Drouet, Dugué, Elias, Ségala.

**Commission des Personnels**

Sont membres de cette commission :

Mmes Dusser, Gaschet, Germain, Tallet

**CCAS**

Sont membres du CCAS :

Mmes Drouet, Gaschet, Germain, Tallet et

M. Elias.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commissions générales, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des présents (13 voix pour), APPROUVE** la composition des commissions et du Centre Communal d'Actions Sociales telle que présentée ci-dessus.

**Commission d'Appel d'offres**

Il convient d'élire un membre titulaire supplémentaire. Pour l'élection du candidat il est proposé un vote à main levée.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des présents (13 voix pour), ACCEPTE** de voter à main levée.

**Mme Catherine Dusser** se porte candidate. Elle est la seule candidate.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commissions générales,

**Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à la majorité des présents (12 voix pour et 1 abstention, Mme Catherine Dusser), APPROUVE** l'élection de **Mme Catherine Dusser** comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres.

Sont désormais membres de cette commission :

Titulaires : Mmes Gaschet, Germain et Dusser

Suppléants : Mme Drouet et MM. Dugué et Molière.

Lors du Conseil municipal du 17 novembre 2010 ont été validés :

- **les représentants au conseil d'école** sont Mme Dusser et M. Dugué,
- **le groupe de travail « Ecole maternelle »** est composé de :  
MM. Boyer, Dugué Ségala et Mmes Dusser, Gaschet, Germain
- **le groupe de travail « Station d'épuration »** est composé de :  
MM. Boyer, Drouet, Elias, Gallais, Hayes, Molière

## **5. REPARTITION DES INDEMNITES DES ELUS**

Lors de la séance du Conseil municipal du 7 janvier 2011, il a été fixé les indemnités dues aux élus. Compte tenu de la réorganisation municipale il convient d'adopter une nouvelle répartition des indemnités.

Elles sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1015) et subiront les mêmes évolutions que la valeur du point de la fonction publique.

	% maxi	2011 % réel	Montant mensuel Brut 2011
Maire	43	34.28	1 303.14 €
1 <sup>er</sup> adjoint	16.5	15.68	596.06 €
2 <sup>ème</sup> adjoint	16.5	15.68	596.06 €
3 <sup>ème</sup> adjoint	16.5	15.68	596.06 €
4 <sup>ème</sup> adjoint	16.5	6	228.08 €
1 <sup>er</sup> conseiller délégué	6	6	228.08 €
2 <sup>ème</sup> conseiller délégué	6	6	228.08 €
3 <sup>ème</sup> conseiller délégué	6	4.84	183.99 €
4 <sup>ème</sup> conseiller délégué	6	4.84	183.99 €
<b>TOTAL</b>			<b>4 143.54 €</b>

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commissions générales,

**Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des présents (13 voix pour), APPROUVE** la nouvelle répartition des indemnités telle que présentée ci-dessus.

## **6. AUTORISATIONS D'EMISSION D'UN TITRE EXECUTOIRE**

L'émission d'un titre exécutoire est un pouvoir du maire qui s'exerce sous le contrôle du Conseil municipal et l'exécutif local n'a pas à être autorisé par son assemblée délibérante pour l'émission de titres exécutoires.

Toutefois, compte tenu des circonstances et sur demande de la Trésorerie de Maintenon, M. le Maire entend faire approuver par le Conseil municipal sa décision relative à l'émission de titres exécutoires concernant les affaires mentionnées ci-après :

➤ Un lampadaire situé dans la rue Jean Moulin a été vandalisé. Les responsables ont pu être interpellés et identifiés. Ils reconnaissent leur acte et sont prêts à rembourser la commune à hauteur des dégâts occasionnés. Les frais de mise en sécurité et le remplacement du candélabre s'élèvent à 4 135.54 €TTC.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale,  
**Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des présents (13 voix pour), AUTORISE** M. le Maire à émettre un titre exécutoire afin de recouvrer la créance due par les auteurs de ce vandalisme à hauteur de 4 135.54 €TTC.

➤Mme BAUDET, secrétaire de mairie, dans la période du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 31 décembre 2010 a indument perçu 7 043,34 € en application d'un arrêté lui attribuant l'IEMP de coefficient 3 et signé par une autorité n'ayant pas délégation à la date de signature. Les sommes indument perçues représentent 7 043,34 €

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale,  
**Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des présents (13 voix pour), AUTORISE** M. le Maire à émettre un titre exécutoire afin de recouvrer les sommes indument perçues par Mme BAUDET dans la période du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 31 décembre 2010 pour un montant de 7 043,34 €

#### **7. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ADETE 28**

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'Association Départementale Educative du Tribunal pour Enfants d'Eure-et-Loir (ADETE 28) nous sollicite pour obtenir une subvention. L'association a pour missions :

- de mettre en place ou financer des projets à finalité éducative concernant des mineurs ou des jeunes majeurs ainsi que leurs familles suivis par le Juge des Enfants ;
- prendre en charge, dans le cadre du dispositif de prévention de la délinquance, les mineurs et les jeunes majeurs qui la sollicitent sans pour autant faire l'objet d'un suivi administratif.

Aussi, il est proposé d'attribuer une subvention de 55 €  
Ce montant figurera au budget 2011.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale,  
**Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité des présents (12 voix pour, 1 voix contre M. Patrick Gallais) DECIDE** d'attribuer une subvention à l'Association Départementale Educative du Tribunal pour Enfants d'Eure-et-Loir (ADETE 28) d'un montant de 55 €

#### **8. SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE**

Mme. Catherine Dusser informe le Conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

Il nous appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et incomplet nécessaires au fonctionnement des services.

Un de nos agents affecté au service scolaire était sous contrat pour 27 heures de travail hebdomadaire jusqu'au 30 avril 2011. Pour des raisons de service et en accord avec l'agent, il lui a été proposé un nouveau contrat à 20 heures 06 à partir du 1<sup>er</sup> mai 2011.

Considérant la nécessité de **supprimer** un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 27 heures hebdomadaire et de **créer** un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 20 heures 06 hebdomadaire au service scolaire,

M. le Maire demande l'autorisation d'adopter les modifications du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe telles que présentées ci-dessus.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale,  
**Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré le Conseil municipal **à l'unanimité des présents (13 voix pour), ADOPTE** les modifications du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe telles que présentées ci-dessus.

#### **9. MODIFICATION D'HORAIRE D'UN CONTRAT AIDE A L'EMPLOI**

Mme Catherine Dusser propose aux membres du Conseil municipal l'évolution d'un Contrat Aide à l'Emploi en raison de l'absence prolongée d'un employé technique.

Il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe horaire d'un CAE actuellement à 20 heures et de le passer à 35 heures hebdomadaires.

La différence du montant sera imputée sur le budget 2011.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil **à l'unanimité des présents (13 voix pour)**, **AUTORISENT** M. le Maire à modifier le Contrat Aide à l'Emploi actuellement à 20 heures et de le passer à 35 heures hebdomadaires.

#### **10. DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS DE PEREQUATION**

Mme Maria Gaschet informe le Conseil municipal que pour les dépenses d'acquisition d'investissement réalisées, il est possible de demander le FDP 2011. En effet, la commune a la possibilité de demander cette subvention plusieurs fois dans l'année. Cette subvention concerne toutes les acquisitions d'investissement, elle s'élève à 50 % du montant HT et elle est plafonnée à 25 000 € pour la commune. Le solde sera demandé en fin d'année.

Le Conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à solliciter le FDP 2011.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal **à l'unanimité des présents (13 voix pour)**, **AUTORISENT** M. le Maire à solliciter le Fonds de Péréquation 2011.

#### **11. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DU CONTRAT DE PAYS CHARTRAIN**

Mme Maria Gaschet informe le Conseil municipal que la Région, au titre du Pays Chartrain, dans le cadre du contrat de Pays 2009-2013, subventionne les projets qui favorisent la mise en place de structure d'accueil pour la petite enfance, enfance, jeunesse.

Toutefois, il s'avère indispensable de préciser que notre commune s'est engagée dans la construction de l'extension de notre groupe scolaire comprenant des locaux destinés à l'accueil périscolaire ainsi qu'à l'aménagement paysager alentours.

Depuis 2004 la compétence périscolaire a été transférée à la Communauté de communes. La CCVD participera au financement de ces locaux. La commune de Saint-Martin-de-Nigelles, porteuse du projet par dérogation, paiera directement les entrepreneurs.

La participation financière de la commune sera à hauteur de la TVA soit 34 617,36 € qui nous sera remboursée un an après les travaux effectués et payés.

Selon l'article 2 II de la loi n°85704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée autorise, lorsque la réalisation d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages publics, à ce qu'ils désignent l'un d'entre eux pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'ensemble dans le cadre d'une convention.

Dans ce contexte et afin de mener à bien ce projet qui relève de deux maîtrises d'ouvrages différentes, la Communauté de communes, dans une délibération n° 09/01-01 du 12 janvier 2009 a désigné la commune de Saint-Martin-de-Nigelles comme maître d'ouvrage opérationnel de l'opération.

Cette convention définit les modalités de cette collaboration et notamment concernant les subventions obtenues pour la réalisation de ces locaux périscolaires qui devront être versées directement au maître d'ouvrage opérationnel.

C'est pourquoi la commune demande pour la Communauté de Communes du Val Drouette les subventions suivantes selon les plans de financement ci-dessous :

**Module 2 – Action 2-2 : Construction d'un accueil périscolaire (utilisé à 100 % du temps) aux taux de 20 %**

	Montant H.T. (prestations intellectuelles incluses)	T.V.A. 19,6 %	Montant T.T.C.	Subventions	
				Organismes	Montant
1 salle d'accueil n°1 1 salle d'accueil n°2 Sanitaires maternelles, enfant, adultes, rangements Surface totale : 126.60 m²				CPER	35 324
				CAF	35 324
				Contrat Régional	35 324
				FDAIC	30 000
				CCVD	40 647
<b>TOTAL</b>	<b>176 619,20</b>	<b>34 617,36</b>	<b>211 236,56</b>		<b>176 619</b>

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commissions générales, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal à **l'unanimité des présents (13 voix pour)**, **AUTORISENT** M. le Maire à **SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Régional pour une aide régionale au titre du Contrat de Pays Chartrain d'un montant minimum de **35 324 €**

**Module 2 – Action 2-2 : Création d'un accueil périscolaire pour 1/3 du temps mutualisé (cour, préau,...) au taux de 20 % : Cette opération est financée par la Commune de Saint-Martin-de-Nigelles**

	Montant H.T. (prestations intellectuelles incluses)	T.V.A. 19,6 %	Montant T.T.C.	Subventions		Auto financement
				Organismes	Montant	
Salle de motricité cour+préau, couloirs circulation, sanitaires				CAF	84 459	
				Contrat Régional	38 153	
				FDAIC	30 000	
<b>TOTAL</b>	<b>190 765,30</b>	<b>37 390</b>	<b>228 155,30</b>		<b>152 612</b>	<b>75 543,30</b>

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commissions générales, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal à **l'unanimité des présents (13 voix pour)**, **AUTORISENT** M. le Maire à **SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Régional pour une aide régionale au titre du Contrat de Pays Chartrain d'un montant minimum de **38 153 €**

**Module 4 – Action 4-1 : Maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments publics au taux de 50 % : Cette opération est financée par la Commune de Saint-Martin-de-Nigelles**

	Montant H.T. (prestations intellectuelles incluses)	T.V.A. 19,6 %	Montant T.T.C.	Subventions		Auto financement
				Organismes	Montant	
Etude énergétique, et Gestion Technique du Chauffage (GTC)				Contrat Régional	12 544	
<b>TOTAL</b>	<b>25 087</b>	<b>4 917</b>	<b>30 004</b>		<b>12 544</b>	<b>17 460</b>

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commissions générales,

**Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal à l'unanimité des présents (13 voix pour), **AUTORISENT** M. le Maire à **SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Régional pour une aide régionale au titre du Contrat de Pays Chartrain d'un montant minimum de **12 544 €**

**Module 4 – Action 4-2 - Performance énergétique label HPE au taux de 10 % : Cette opération est financée par la Commune de Saint-Martin-de-Nigelles**

	Montant H.T. (prestations intellectuelles incluses)	T.V.A. 19,6 %	Montant T.T.C.	Subventions		Auto financement
				Organismes	Montant	
Isolation renforcée permettant l'obtention du label HPE				Contrat Régional	8 813 €	
				FDAIC	9 000 €	
				<b>TOTAL</b>	<b>88 129</b>	

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commissions générales, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal à l'unanimité des présents (13 voix pour), **AUTORISENT** M. le Maire à **SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Régional pour une aide régionale au titre du Contrat de Pays Chartrain d'un montant minimum de **8 813 €**

**Modules 5 au taux de 20 % - Module 10 au taux de 20 % - Module 11 au taux de 30 % selon le plan de financement prévisionnel suivant ; Cette opération est financée par la Commune de Saint-Martin-de-Nigelles**

	Montant H.T. (prestations intellectuelles incluses)	T.V.A. 19,6 %	Montant T.T.C.	Subventions		Auto financement
				Organismes	Montant	
Noue Parvis	126 767	24 846	151 613	Contrat Régional : Module 5 : 20 %	25 353	
				FDAIC	24 871	
				<b>TOTAL</b>	<b>518 131</b>	
Terrasse Belvédère Parking	308 636	60 493	369 129	Contrat Régional : Module 10 : 20 %	61 727	
Construction d'un plateau multisports	82 728	16 215	98 943	Contrat Régional : Module 11 : 30 %	24 818	

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commissions générales, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à l'unanimité des présents (13 voix pour) **AUTORISENT** M. le Maire à **SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Régional pour des aides régionales au titre du Contrat de Pays Chartrain d'un montant minimum de :  
**25 353 €** concernant le Module 5  
**61 727 €** concernant le Module 10  
**24 818 €** concernant le Module 11

## **12. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE**

Mme Maria Gaschet informe les membres du Conseil municipal qu'il est possible de solliciter une subvention au sénateur-maire M. Gérard CORNU sur sa réserve parlementaire.

Comme prévu, nous allons initier un aménagement du cimetière en créant un site cinéraire qui comportera six cave-urnes et un jardin du souvenir, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant HT	T.V.A. 19,6 %	Montant T.T.C. (1)	Subventions (2)		Auto financement (1) - (2)
				Organismes	Montant	
Implantation de 6 cavurnes Aménagement d'un jardin du souvenir Plantations haies	5 767,86 €	1 130,50 €	6 898,36 €	Réserve parlementaire	2883,93 €	4 014,36 €

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à l'unanimité des présents (13 voix pour) **AUTORISENT** M. le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 2 883,93 € dans le cadre de la réserve parlementaire de Monsieur le sénateur-maire Gérard CORNU.

### 13. ACHATS DE TERRAINS DANS LES ZONES BOISEES PROTEGEES

Mme Pascale GERMAIN informe le Conseil municipal, que suite aux différents courriers avec les propriétaires pour l'achat de leurs terrains, il s'ensuit les propositions résumées ci-dessous :

- a) La commission urbanisme, après négociation avec les propriétaires, propose d'autoriser M. le Maire à acquérir au nom de la commune les parcelles suivantes pour les montants indiqués :

Parcelles n°	Superficie en m <sup>2</sup>	Propriétaires	Prix en €
A 1345	1 408	Cts EVAIN	3 520.00
A 543-545	5 339	Cts HAYES	13 347.50
A 544	738	M. Mme PASQUIER Marc	1 845.00
A 470	2 180	FERRIERE Roland	5 450.00
		<b>TOTAL</b>	24 162.50

Les crédits nécessaires à ces acquisitions sont inscrits au budget 2011.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à l'unanimité des présents (13 voix pour) **AUTORISENT** M. le Maire à acquérir au nom de la commune les parcelles citées ci-dessus.

- b) La commission urbanisme, après négociation avec les propriétaires, propose :

- d'autoriser M. le Maire à acquérir au nom de la commune les parcelles suivantes pour les montants indiqués. Cette autorisation retire et remplace la délibération prise au Conseil municipal en date du 17 novembre 2010 N°10/11-06 :

Parcelles n°	Superficie en m <sup>2</sup>	Propriétaires	Prix en €
ZM 84-85-86	3 510	Consorts HERNANDEZ	9 000,00
A 518	1 480	FERRIERE Roland	3 700,00
A 499	3 330	JEHANNET Reine	8 325,00
A 531 – B 864 – ZM 64	7 668	GUIARD Marie et Dominique	19 170,00
		<b>TOTAL</b>	40 195,00

Les crédits nécessaires à ces acquisitions sont inscrits au budget 2011.

- Après avoir statué sur le prix de la parcelle B 803 d'une superficie de 1 983 m<sup>2</sup> de Madame PEYRONNEC Lydie, la commission urbanisme propose d'acquérir ce terrain au prix de 6 860 € au lieu des 4 957 € prévus lors du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ce qui représente un supplément de 1 903 €

Les crédits nécessaires à ces acquisitions sont inscrits au budget 2011.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à **l'unanimité des présents (13 voix pour) AUTORISENT** M. le Maire à :

- Acquérir au nom de la commune les parcelles citées ci-dessus pour un montant de 40 195 € et dit que ce montant est inscrit au budget 2011 ;
- Acquérir le terrain de Mme PEYRONNEC Lydie au prix de 6 860 € au lieu des 4 957 € prévus lors du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ce qui représente un supplément de 1 903 €

#### **14. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA REGIE TRANSPORT.**

En préambule, Mme Maria Gaschet précise que les différents budgets communaux : M14 - M43 - M49 ont été vus et analysés dans le détail au cours des trois commissions générales du 8, 13 et 27 avril 2011.

Présentation est faite du Compte de Gestion 2010, établi par le Trésorier de Maintenon, et du Compte Administratif 2010, établi par le Maire, de la régie Transport. Ces deux documents sont en totale concordance et montrent les résultats suivants :

	<b>MONTANT</b>
DEPENSES	6 593,17 €
RECETTES	26 968,43 €
<b>CLOTURE 2010</b>	<b>20 375,26 €</b>

M. le Maire propose de voter le Compte de gestion 2010 de la Régie Transport.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à **l'unanimité des présents (13 voix pour) ADOPTENT** le Compte de gestion 2010 de la Régie Transport.

**M. le Maire quitte la salle du Conseil municipal** et Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe préside le vote du Compte Administratif 2010 de la régie Transport.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à **l'unanimité des présents (13 voix pour) ADOPTENT** le Compte Administratif 2010 de la Régie Transport.

M. le Maire rejoint la salle du Conseil.

#### **15. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 DE LA REGIE TRANSPORT.**

Après avoir constaté le résultat de clôture 2010 et compte tenu du fait qu'il n'y a pas d'état de restes à réaliser, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2010 de la régie Transport comme suit :

Recettes d'exploitation                      article 002 : excédent antérieur reporté : **20 375.26 €**

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à **l'unanimité des présents (13 voix pour) DECIDENT** d'affecter le résultat 2010 de la régie Transport tel que précisé ci-dessus.

#### **16. BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA REGIE TRANSPORT.**

Madame l'Adjointe aux Finances présente le Budget Primitif 2011 de la régie Transport incluant l'affectation du résultat de 2010.

<b>Exploitation</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges à caractère général (Carburant, assurance, réparations...)	11 200	Excédent 2010 reporté	20 375.26
Charges de personnel	41 252	Paieement des familles	6 824.37
Dépenses imprévues	2 000	Dotations et participations (Subventions de la commune et du département)	27 252.37
<b>Total Dépenses</b>	<b>54 452</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>54 452</b>

La section d'exploitation s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 54 452 €  
Pour assurer l'équilibre du budget une subvention de 22 252 € par le budget de la Commune sera nécessaire.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à **l'unanimité des présents (13 voix pour) ADOPTENT** le Budget Primitif 2011 de la régie Transport qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 54 452 € en section d'exploitation.

#### **17. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU SERVICE ASSAINISSEMENT.**

Présentation est faite du Compte de Gestion 2010, établi par le Trésorier de Maintenon, et du Compte Administratif 2010, établi par le Maire, du service Assainissement. Ces deux documents sont en totale concordance et montrent les résultats suivants :

#### **INVESTISSEMENT**

	<b>MONTANT</b>
DEPENSES	54 032,38 €
RECETTES	63 498,33 €
<b>CLOTURE 2010</b>	<b>9 465,95 €</b>

#### **EXPLOITATION**

	<b>MONTANT</b>
DEPENSES	76 080,53 €
RECETTES	257 442,47 €
<b>CLOTURE 2010</b>	<b>181 361,94 €</b>

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à **l'unanimité des présents (13 voix pour) ADOPTE** le Compte de Gestion 2010 du service Assainissement

**M. le Maire quitte la salle du Conseil municipal** et Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe préside le vote du Compte Administratif 2010 du service assainissement.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à **l'unanimité des présents (13 voix pour) ADOPTENT** le Compte Administratif 2010 du service Assainissement.

M. le Maire rejoint la salle du Conseil.

#### **18. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 DU SERVICE ASSAINISSEMENT.**

Après avoir constaté le résultat de clôture 2010 et compte tenu du fait qu'il n'y a pas d'état de restes à réaliser, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2010 du service Assainissement comme suit :

**En section d'exploitation :**

Recettes : article 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 181 361.94 €

**En section d'investissement :**

Recettes : article 001 « excédent d'investissement reporté » : 9 465.95 €

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à l'**unanimité des présents (13 voix pour) DECIDENT** d'affecter le résultat 2010 service Assainissement tel que précisé ci-dessus.

**19. BUDGET PRIMITIF 2011 DU SERVICE ASSAINISSEMENT.**

Mme Maria Gaschet, adjointe aux finances, présente le Budget Primitif 2011 du service Assainissement incluant l'affectation du résultat de 2010.

<b>Exploitation</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges à caractère général (énergies, petits matériels, SYMVANI...)	46 700	Excédent 2010 reporté	181 361
Charges de personnel	23 120	Redevances et taxes	125 350
virement section investissement	208 888	Subventions d'exploitation	8 400
Intérêts emprunts	1 620		
Divers (amortissements,...)	34 783		
<b>Total Dépenses</b>	<b>315 111</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>315 111</b>

<b>Investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Emprunt en cours (capital)	24 610	Excédent d'investissement	9 465
Terrains, matériel, réparations, divers	30 026	Virement de la section fonctionnement	208 888
Provision future station épuration	200 000	Dotations fonds divers (amortissements, remboursement TVA, subventions...)	36 283
<b>Total Dépenses</b>	<b>254 636</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>254 636</b>

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 315 111 € en section d'exploitation et à la somme de 254 636 € en section d'investissement.

M. le Maire propose d'adopter le Budget Primitif 2011 du service Assainissement tel que présenté ci-dessus.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à l'**unanimité des présents (13 voix pour) ADOPTENT** le Budget Primitif 2011 du service Assainissement tel que présenté ci-dessus.

**20. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA COMMUNE.**

Présentation est faite du Compte de Gestion 2010, établi par le Trésorier de Maintenon, et du Compte Administratif 2010, établi par le Maire, de la Commune. Ces deux documents sont en totale concordance et montrent les résultats suivants :

**INVESTISSEMENT**

	<b>MONTANT</b>
DEPENSES	382 081,31 €
RECETTES	937 752,83 €
<b>CLOTURE 2010</b>	<b>555 671,52 €</b>

**FONCTIONNEMENT**

	<b>MONTANT</b>
DEPENSES	861 497,23 €
RECETTES	1 000 715,40 €
<b>CLOTURE 2010</b>	<b>139 218.17 €</b>

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à **l'unanimité des présents (13 voix pour) ADOPTENT** le Compte de Gestion 2010 de la Commune.

**M. le Maire quitte la salle du Conseil municipal** et Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe préside le vote du Compte Administratif 2010 de la Commune.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à **l'unanimité des présents (13 voix pour) ADOPTENT** le Compte Administratif 2010 de la Commune.

M. le Maire rejoint la salle du Conseil.

## **21. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 DE LA COMMUNE.**

Compte tenu des restes à réaliser en investissement 2010 :

**Dépenses : 638 317 €**  
**Recettes : 288 320 €**

Et après avoir constaté le résultat de clôture 2010, qui se résume à :

En Fonctionnement : un excédent de 139 218.17 €  
 En Investissement : un excédent de 555 671.52 €

Il est proposé au Conseil municipal l'affectation suivante :

### **En investissement :**

Recette : article 001 « excédent d'investissement reporté » : 555 671.52 €

### **En fonctionnement :**

Recette : article 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 139 218.17 €

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à **l'unanimité des présents (13 voix pour) DECIDENT** d'affecter le résultat 2010 de la Commune tel que précisé ci-dessus.

## **22. BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE**

Madame l'Adjointe aux Finances présente les chapitres principaux du Budget Primitif 2011 de la commune incluant l'affectation du résultat de 2010.

<b>Fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges à caractère général (énergies, petits matériels, fournitures scolaires, restauration scolaire, honoraires d'avocats...)	319 320	Produits de services (cantine, dédommagement personnel,...)	147 852
		Impôts et taxes	466 611
Charges de personnel	427 300	Dotations et participations (Subventions de l'Etat, du département,...)	267 442
Autres charges gestion courante (indemnités élus, service incendie, subvention CCAS, subvention budget transport,...)	177 161	Divers (excédent 2010 reporté, logements sociaux, divers...)	193 918
Intérêts emprunts	47 000		
Divers, virement section investissement	105 042		
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 075 823</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>1 075 823</b>

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Emprunt en cours (remboursement du capital)	53 000	Dotations fonds divers (retour TVA, TLE, dons, excédent fonctionnement...)	1 032 433
Terrains nus	200 000	Virement de la section fonctionnement	53 802
Autres Bâtiments publics (toiture mairie, local école, vidéo protection, cimetière...)	73 000	Subventions (FDAIC, CAF, DGE,...)	372 865
Réseau voirie (Route du Bois d'Olivet, Ponceaux, ...)	41 000		
Electricité (éclairage public, réfection électricité église)	50 000		
Provision projet scolaire	1 000 000		
Divers (provision PLU, outillage, informatique, solde d'exécution,...)	42 100		
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 459 100</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>1 459 100</b>

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 1 075 823 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 1 459 100 €

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à **l'unanimité des présents (13 voix pour) ADOPTENT** le budget primitif 2011 de la Commune tel que présenté ci-dessus

### **23. AVENANT A UNE CONVENTION PASSEE AVEC UN ADMINISTRÉ**

Une copie de l'avenant de la convention passée avec M. et Mme SEGUI dans le cadre d'une mise à disposition d'une zone d'intervention sur leur parcelle n° 1258 a été remise à chacun des conseillers avant la séance de ce jour.

Lors du Conseil municipal du 17 novembre 2010, M. le Maire a été autorisé à signer une convention passée avec M. et Mme SEGUI dans le cadre d'une mise à disposition d'une zone d'intervention sur leur parcelle n° 1258.

L'évolution du chantier oblige à faire un avenant à ladite convention concernant :

- Le bornage entre les parcelles n°1258 et 1393 ;
- Elévation du mur entre les parcelles n°1258 et 1388 ;
- Construction d'un mur le long de la parcelle communale n°1393 ;
- Date de fin de zone d'intervention.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à **l'unanimité des présents (13 voix pour) AUTORISENT** M. le Maire à signer l'avenant à une convention passée avec un administré.

### **24. POINT SUR LES TRAVAUX**

➤ Mme Pascale Germain présente les différents travaux en cours sur la commune :

#### **Travaux**

La toiture du petit bâtiment en pierres dans l'enceinte de l'école va être rénovée, ceci afin de protéger l'ensemble de l'édifice et remédier, en partie, aux problèmes d'humidité. Un dallage béton à l'intérieur de la partie haute est prévu, ainsi que la création de ventilations dans la partie basse servant actuellement de rangement pour les associations.

#### **Sécurité**

- ◆ Plusieurs panneaux directionnels et de signalisation ont été commandés pour, d'une part, remplacer partiellement le parc existant et, d'autre part, améliorer la signalétique sur l'ensemble de la commune.
- ◆ Des balises blanches réfléchissantes ont été fixées de part et d'autres des plateformes de sécurité à Ponceaux et route de Villiers afin d'empêcher les véhicules de monter sur les trottoirs.

♦ L'itinéraire cyclotouristique Paris - Le Mont-Saint-Michel traverse notre commune. Pour répondre à la demande des touristes à vélo de longue distance, des itinérants et des locaux, des panneaux de signalisation de jalonnement et de sécurité seront emplantés par le Conseil Général courant mai sur la D101-3 de l'entrée d'Ouencé jusqu'à la sortie du Coudray, route de Villiers. Une reconnaissance du parcours et de l'emplacement des panneaux à venir ont été menés conjointement avec la commune et le Conseil Général.

### **Environnement**

Six nouvelles jardinières ont été commandées pour fleurir le pont de la Perruche. Des rosiers ont été plantés à Nigelles, place du Sycomore, près de l'église et à Ponceaulx. Très prochainement, les annuelles viendront embellir l'ensemble de la commune.

➤ Mme Catherine Dusser présente l'avancement des travaux de l'extension du groupe scolaire :

Le jeudi 7 avril a eu lieu la pose de la première pierre, symbolique, de l'extension du groupe scolaire et de la construction de la salle multi-activités en présence de M. le Préfet, M. le Député-Maire de Chartres, M. le Sénateur-Maire de Fontenay-sur-Eure, M. le Sénateur Président du Conseil Général, M. le Président du Conseil Régional (représenté par le président de la 1<sup>ère</sup> commission), M. le Président de la CAF, M. le conseiller Général, Mme la Présidente de la CCVD, M. l'Inspecteur de l'Education Nationale (représenté par son secrétaire) et d'une nombreuse assemblée.

L'ensemble de l'équipe éducative était également présente. Les élèves de CM2 ont activement participé à cette cérémonie sous la conduite de M. Brucker, leur enseignant. Les enfants ont déposé chacun à l'intérieur de la première pierre un petit caillou sur lequel a été inscrit un verbe correspondant à ce que l'école représente pour les élèves : lire, écrire, compter... Cette initiative très originale a été vivement appréciée par tous les participants.

Etant donné les conditions météorologiques très favorables, le chantier a avancé assez rapidement durant le mois d'avril. La maçonnerie des classes et du périscolaire est pratiquement finie et la partie « local technique et ses pièces adjacentes » est bien entamée. L'entreprise Feugereux-Josse interviendra début mai pour commencer la pose des murs extérieurs en ossature bois.

➤ M. Michel Molière signale que sur le pignon de la mairie ont été installés trois interrupteurs en va-et-vient avec télérupteur afin de sécuriser de nuit l'accès à la salle polyvalente et aux locaux périscolaires.

## **25. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **M. le Maire :**

➤ Gens du voyage : le vendredi 8 avril 2011 à 18h15, nous avons reçu des habitants du Coudray et d'Eglancourt à propos des gens du voyage. Deux gendarmes de la brigade de Maintenon ont participé à cette réunion. Nous avons informé les personnes présentes des actions menées par les élus, les gendarmes et l'huissier de justice afin de faire respecter la législation et le délais de départ pour les caravanes installées dans les bois rue Pierre Bouttier.

La date butoire était le lundi 11 avril 2011 et les personnes qui occupaient cette parcelle sont parties le samedi 9 avril dans la matinée.

Pour ce qui concerne le propriétaire du terrain près du pont d'Eglancourt, nous lui avons envoyé plusieurs courriers et nous l'avons rencontré sur place le 15 avril 2011 accompagnés de deux personnes du service de la Gestion des Risques de l'Eau et de la Biodiversité à la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir.

Au cours de cette entrevue, il lui a été rappelé ses devoirs vis-à-vis des berges de la Drouette et du respect de la réglementation en zone NDI. Dans le cas où cette personne contreviendrait à cette réglementation, nous engagerons immédiatement la procédure conduisant au respect de notre POS.

➤ ADSL : M. le Maire fait le point sur la résorption des zones blanches c'est à dire sans ADSL. Le raccordement électrique pour l'antenne BLR prévue sur Hanches a été fait. Début mai l'antenne doit être posée ainsi que les barrières de protection.

Sur Gas, la pose de l'antenne et le raccordement électrique ont été réalisés sur le château d'eau.

Pour St-Martin, le raccordement électrique doit être fait fin juin et l'antenne posée courant juillet.

D'ici là, des réunions seront organisées pour que les opérateurs viennent présenter leurs offres aux habitants desservis par cette nouvelle infrastructure. A cette occasion, les particuliers seront également informés des modalités d'installation à leur domicile.

**Mme Reine Drouet :**

La cérémonie du 8 Mai 1945 débutera à 10h45 devant la mairie. Les lectures du manifeste et du message de l'UFAC ainsi que le dépôt de gerbe auront lieu devant le Monument aux Morts à 11h00.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h50.

**Le Maire**

**La secrétaire de séance**

**M. Roger BOYER**

**Mme Pascale GERMAIN**